ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

importations

Question écrite n° 32240

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales comment il entend réagir face à l'arrivée sur le marché français de très importantes quantités de maïs venu de Hongrie. Les organisations professionnelles alsaciennes espèrent que les usages commerciaux mettront en place une majoration différenciée par rapport à celle de l'ONIC afin de garantir en partie la couverture du coût de stockage et de financement de ce maïs. Il lui demande si ce sera bien le cas.

Texte de la réponse

Le 1er mai 2004, l'Union européenne comptera 25 États membres, dont la République de Hongrie. En vue de préparer son entrée dans l'Union européenne, et en particulier afin d'adapter les aspects commerciaux, des contingents tarifaires d'importation à droit nul pour certaines céréales en provenance de la République de Hongrie ont été établis. Il s'agit pour le maïs et certains de ses dérivés d'un contingent de 495 000 tonnes pour la campagne de commercialisation 2003-2004. A la mi-mars 2004, 449 000 tonnes ont été importées, principalement par les pays du sud de l'Europe qui doivent faire face à la pénurie de maïs européen, suite à la faible récolte en maïs 2003 dans l'Union européenne (8 millions de tonnes en moins par rapport à la récolte 2002). Les quantités importées en France sont non significatives. Pour ce qui concerne les majorations mensuelles, elles ont été fixées pour la campagne de commercialisation 2003-2004 à 0,93 euro/tonne par le règlement (CE) n° 1766/1992 du Conseil du 30 juin 1992. Quant aux usages commerciaux, ils ressortent du droit privé et le ministre ne peut en aucune façon interférer entre les parties concernées.

Données clés

Auteur : M. Francis Hillmeyer
Circonscription : Haut-Rhin (6e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32240
Rubrique : Commerce extérieur
Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 avril 2004
Question publiée le : 20 janvier 2004, page 418
Réponse publiée le : 20 avril 2004, page 3053